

but lucratif ou économique, il ne saurait être question de soustraire à la conscription des richesses allemandes, la fortune qui se trouve entre les mains de ces personnes morales. Il est essentiel de saisir pleinement et aussi exactement que possible les biens de toutes ces formations sociales.

### 1. Les sociétés par actions.

L'importance des capitaux qui sont placés dans les sociétés par actions est considérable. D'après la statistique impériale du 30 septembre 1909, il y avait dans l'Empire allemand 5.320 sociétés par actions et sociétés en commandite par actions avec un capital-actions de 14 milliards 700 millions de marks, et 16.508 sociétés à responsabilité limitée, avec un capital de fondation de 3 milliards 500 millions de marks.

Comme il s'agit de frapper, par l'indemnité de guerre et la conscription des richesses, la fortune qui existe dans toute l'Allemagne, il est juste de saisir un élément aussi considérable de la fortune de ce pays. Il faudra donc atteindre, en principe, la totalité de la fortune qui joue un rôle dans les sociétés par actions et permettre aux actionnaires de déduire, dans leurs déclarations de fortune, le cours des actions qu'ils possèdent, pour autant que ce cours ne dépasse pas la valeur comptable de leurs parts sociales.

Certains économistes admettent que la fortune d'une société par actions se reflète à peu près dans la plus ou moins grande valeur payée à la Bourse pour chaque action prise isolément et que cette valeur représente la part de l'actionnaire pris individuellement. Certes, cette hypothèse n'est pas absolument conforme à la réalité, car lorsqu'il s'agit de procéder à une évaluation en matière commerciale, il faut tenir compte d'autres considérations que de la simple valeur de la fortune. Toutefois, ce criterium est suffisant pour nous donner une orientation dans la conscription des fortunes des sociétés par actions.